



Oreillard roux & Oreillard gris

Plecotus auritus & *Plecotus austriacus*



© Paquay Marc

Directive Habitats Faune Flore : Annexe IV
Protection Nationale (Arrêté du 23 avril 2007)
Liste rouge Française : Préoccupation mineure
Liste rouge régionale : ?

Description

Les oreillards sont des espèces de taille moyenne, environ 5 cm pour une envergure de 24 à 30 cm au maximum. Avec des oreilles aussi grandes que leur corps (environ 4 cm), ces chauves-souris sont unique en leur genre. L'oreillard gris aborde un pelage cendré et un masque sombre sur les yeux. A l'inverse, l'Oreillard roux possède une face claire et son pelage est brun-roux. Les deux espèces hibernent dans la même position : les oreilles sont rabattues sous les ailes laissant apercevoir seulement le tragus et un museau renflé.



© Yohan Douvenet

Ecologie :

L'Oreillard roux est inféodé au milieu forestier avec une préférence pour les forêts de feuillus. Cette chauve-souris chasse dans les milieux fermés. L'Oreillard gris quant à lui, se tourne plus volontier vers les milieux ouverts et utilise d'avantage l'espace aérien. Les deux espèces partagent le même appétit pour les papillons. Très adroits en vol, les oreillards prospectent lentement et pratiquent même le vol stationnaire pour cueillir leurs proies.

Hibernation

Les deux espèces partagent les mêmes gîtes d'hibernation : les greniers frais, les caves, les carrières, les ponts... L'Oreillard roux utilise aussi les cavités se trouvant des les arbres pour passer l'hiver.

Reproduction

Les colonies d'Oreillard gris ne fréquentent que le milieu bâti alors que son cousin, utilise aussi bien les combles que les cavités arboricoles.

Conservation

Ces deux espèces sont finalement communes et se répartissent de façon homogène sur l'ensemble du territoire français.

En Indre et Loire, 110 individus ont été observés pendant l'hiver 2012 - 2013

